



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,

la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

dans le cadre du programme de résidences-mission à des fins d'action culturelle territoriale, lancent un

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE-MISSION D'ARTISTES

2027

« Les dessous des coteaux »

**SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL
REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**

« La nature ne sera préservée sur le long terme que si les liens entre habitants et territoire sont resserrés. Quoi de mieux que de créer des rencontres ? »

Écoutons ce que le sensible a à nous dire pour cela nous lançons une résidence d'artistes :

Une résidence pour redécouvrir nos paysages calcaires, la puissance du vivant, des animaux extraordinaires et des plantes fascinantes...

Une résidence pour admirer, se laisser surprendre, tisser ou retisser des liens avec la nature et avec les habitants, au travers de moments de rencontres, d'actions et de créations communes.

Une résidence pour accompagner les actions de protection des milieux naturels fragiles, mais aussi pour développer l'imaginaire, la fiction, le récit...

L'artiste ou le collectif d'artistes accompagnera les habitants de tous âges par la rencontre, le dialogue et l'expérimentation partagée, afin de faire naître de nouvelles sensations et d'aider les habitants à abandonner les a priori et à aller au-delà des apparences.

Cette résidence est une invitation à emprunter de nouveaux chemins de découverte, afin de poser un regard neuf sur le territoire avec comme objectif d'en faire ressortir l'extraordinaire de l'ordinaire.

Les intentions du projet

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, dans le cadre de ses dispositifs, a l'ambition de mettre en œuvre, au travers d'une stratégie partagée, une série d'actions permettant aux habitants de mieux appréhender et comprendre leur territoire, afin de mieux le préserver.

En partenariat étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, il s'engage à développer une dynamique à travers une résidence-mission d'artiste, centrée sur la prise de conscience de nos pratiques individuelles, la connaissance et la sensibilisation à la préservation de la nature

Le dispositif « résidence-mission d'artistes » contribuera à fédérer et à sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances par une démarche artistique. Il visera également à renforcer une dynamique d'appropriation collective et permettre de mieux comprendre les modalités de conservation du vivant.

La résidence-mission constitue aussi un outil privilégié pour favoriser la rencontre et les échanges avec et entre les habitants, afin de se projeter ensemble vers demain.

La résidence-mission sera pilotée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en étroite collaboration avec ses partenaires.

Le contexte

La biodiversité et les paysages des Caps et Marais d'Opale constituent un patrimoine exceptionnel, dont la valeur reconnue est à l'origine de la création du Parc naturel régional. Leur préservation est toujours un enjeu majeur auquel il nous appartient impérativement de répondre.

Sur le territoire des Caps et Marais d'Opale de nombreux acteurs se mobilisent pour assurer la préservation des milieux naturels. Parmi eux le Syndicat mixte du Parc a tenu sa place en matière d'étude, d'expérimentation, de gestion de milieux, de coordination... grâce aux différents partenaires financiers.

Depuis 2017, le Parc pilote un programme financé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ce programme intitulé « TRAME » pour Travaux de Restauration et d'Aménagement des Milieux et des Ecosystèmes a pour vocation la préservation et la restauration de la biodiversité remarquable et ordinaire.

Grâce à ce programme, 17 sites de typologie variée ont bénéficié d'une intervention du syndicat mixte du Parc, ayant permis le maintien, le développement voire l'apparition de végétations et d'espèces à enjeux de conservation. Ces interventions ont également contribué à rendre pleinement fonctionnel les écosystèmes et leurs services rendus.

Dans cette continuité, le FEDER Trame IV permet de poursuivre les actions entreprise en faveur de la biodiversité remarquable et ordinaire, dans son volet de sensibilisation des publics, ce programme FEDER participe au financement de cette résidence mission.

La thématique

Un coteau calcaire est un espace en pente sèche formée sur la craie, situé principalement sur les flancs d'une petite colline ou sur le rebord d'un plateau.

Ce milieu pauvre en nutriment, résultat de l'érosion des formations calcaires du crétacé, abrite une biodiversité exceptionnelle très adaptée.

On y trouve notamment des pelouses calcicoles rases composées de graminées et de plantes adaptées à la sécheresse, ainsi que de multiples variétés d'orchidées protégées ces lieux attirent de nombreux insectes pollinisateurs, des reptiles et des oiseaux qui apprécient particulièrement les milieux ouverts

Ces milieux naturels précieux aux valeurs patrimoniales, paysagères et écologique régressent fortement, notamment en raison de l'abandon du pâturage traditionnel, ce qui provoque l'embroussaillage et la fermeture progressive du paysage par l'arrivée d'arbres et d'arbustes. Pour maintenir cette biodiversité spécifique des actions de fauche ou de pâturage sont nécessaire afin de garder les pelouses rases à l'air libre.

Le sous-sol des coteaux joue, lui aussi, un rôle important pour la biodiversité. Ses nombreuses grottes et cavités offrent des sites d'hivernage essentiels à de nombreuses espèces de chauves-souris.

De plus, la craie est un élément déterminant de ce paysage si typique. Elle est visible dans les constructions et a induit un certain nombre d'activités qui ont profondément modifié l'histoire de ces terres agricoles et les rapports sociaux.

Pourquoi « Les dessous » des coteaux

« Les dessous » pour révéler les éléments non connus, surprenants, merveilleux proche de chez nous

« Les dessous » pour mettre en valeur les liens étroits entre le sous-sol et la biodiversité du dessus

« Les dessous » pour montrer aussi que sous les coteaux, dans les grottes, une biodiversité fragile est à protéger

« Les dessous » pour mettre en avant le travail de femmes et d'hommes qui veillent sur notre patrimoine commun

« Les dessous » pour aller puiser en chacun de nous et révéler notre sensibilité

« Les dessous » pour appréhender la complexité de façon simple, ludique et bien sûr artistique

« Les dessous » pour se laisser surprendre par ce qui va naître de la rencontre entre artiste(s) et habitants

1. A PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

LA RESIDENCE MISSION

La résidence-mission d'artistes repose sur la disponibilité de l'artiste, ou du collectif d'artistes, présent de manière centrale sur le territoire pendant quatre mois. Cette immersion leur permettra de partager leur univers artistique, leurs savoirs et leurs expériences avec les habitants, et d'explorer avec eux l'histoire et l'imaginaire liés aux nécessaires évolutions des habitudes de chacun.

Il est important de souligner que la résidence-mission n'est pas une résidence de création : elle ne comporte ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour les artistes en résidence, il s'agit avant tout de faire découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire ; de s'engager dans une démarche d'expérimentation aux côtés des partenaires du projet, afin de contribuer à révéler le territoire et ses potentialités aux habitants concernés par le périmètre de la résidence.

Toutefois, ces expérimentations pourront donner lieu à des gestes artistiques coproduits avec les habitants, visibles depuis l'espace public ou susceptibles de s'y inscrire.

Par leur présence sur le territoire, l'artiste ou le collectif d'artistes tissera son propre réseau d'acteurs locaux, motivés pour co-construire ces gestes artistiques.

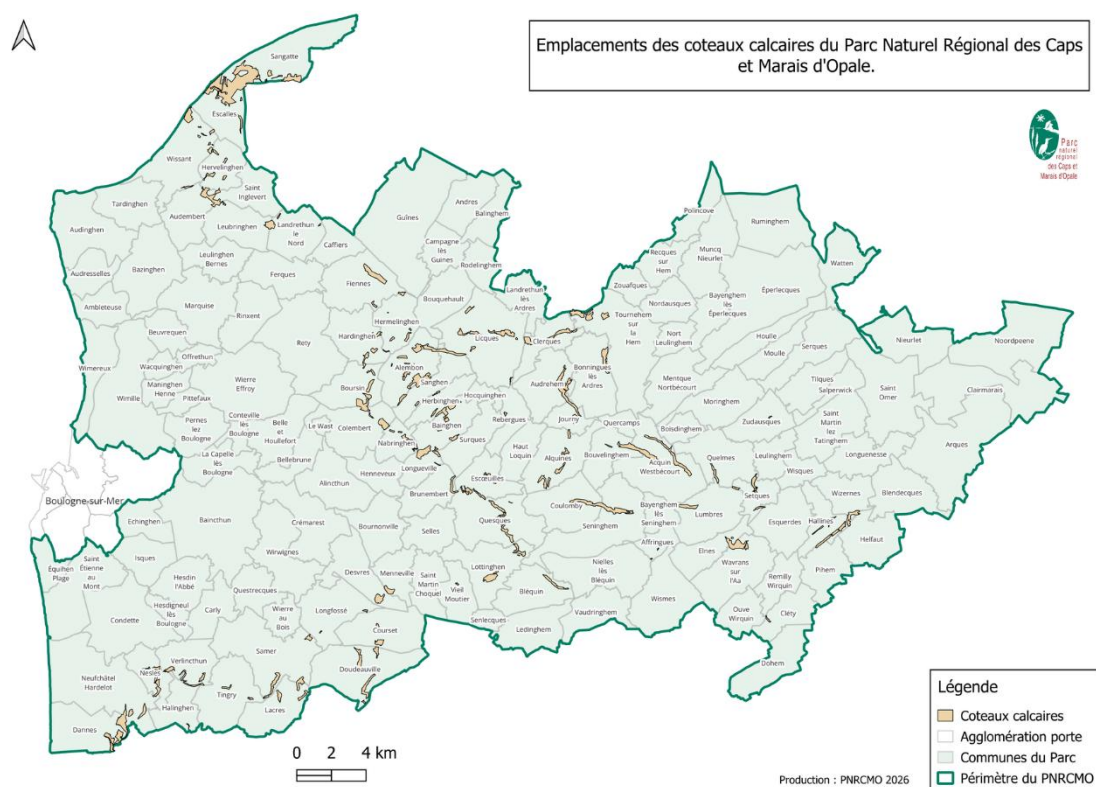
Cette dynamique collective de réappropriation du territoire bénéficiera également d'approches croisées, ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation, articulant les interventions artistiques à celles des associations locales. Plus largement, elle s'enrichira des pratiques d'acteurs impliqués dans d'autres volets de la démarche, dans ce qui se veut être un laboratoire original d'action culturelle et patrimoniale. Elle s'appuiera également sur les expériences déjà menées sur le sujet.

Il est en outre attendu que cette résidence favorise la rencontre et le croisement des regards entre scientifiques, professionnels et habitants engagés dans des démarches de préservation de la nature et en particulier la préservation des coteaux calcaires.

• Le périmètre d'intervention

Cette résidence se déploiera sur les communes du territoire du Parc possédant des coteaux. Voici une carte de localisation des coteaux. Voir aussi la liste des communes en annexe.

Les coteaux calcaires représentent plusieurs centaines d'hectares répartis de la côte, à la vallée de l'Aa en passant par la cuesta du Boulonnais et la boutonnière du Pays de Licques



• Les objectifs de la résidence

La résidence participera activement à l'appropriation par les habitants de la qualité, de l'importance et de la fragilité des coteaux calcaires.

Elle constituera un outil facilitant la rencontre et les échanges avec et entre les habitants, elle permettra de créer ou recréer des liens plus étroits entre les habitants et la biodiversité.

Les gestes artistiques attendus traduiront la somme des regards que les habitants ont bien voulu partager avec le ou les artistes : témoignages, objets, anecdotes, poèmes, écrits, etc...

Les gestes artistiques attendus traduiront la somme des regards, des émotions et des expériences que les habitants auront choisi de partager avec l'artiste ou le collectif : témoignages, objets, anecdotes, poèmes, écrits, etc.

La résidence a également pour objectif :

- de faire vivre l'héritage culturel, en travaillant plus spécifiquement sur les relations que l'être humain a pu entretenir — et entretient encore — avec l'environnement qu'il habite ou côtoie ;
- de permettre aux habitants, aux enfants et aux jeunes du territoire concerné de bénéficier de contacts privilégiés et d'une proximité active avec les artistes, afin de créer de véritables rencontres avec eux, leurs univers de travail et leurs regards portés sur les enjeux liés aux coteaux calcaires ;
La présence de ou des artistes contribuera à développer la curiosité, l'imaginaire et l'expérimentation sensible ;
- de participer, de manière concrète, à la mise en œuvre de moments de médiation, en partenariat avec les acteurs du territoire (Éducation nationale, acteurs artistiques et culturels, associations, etc.).

Le ou les artistes, en lien avec les partenaires impliqués, pourront expérimenter artistiquement, mobiliser les habitants et initier des dynamiques en les invitant à :

- redécouvrir leur environnement proche, mieux le comprendre, mais surtout mieux le ressentir afin de mieux le protéger
- approcher un ou plusieurs récits de voyage sans quitter son territoire ;
- imaginer la vie de demain et les évolutions de nos habitudes ;
- éveiller ou réveiller leur curiosité et leur créativité pour valoriser leur territoire ;
- apprécier la valeur de ces paysages du quotidien et leurs potentialités

Nota :

> Dans la rencontre avec le jeune public, les artistes-résidents sont invités à travailler aussi bien avec les équipes d'adultes — dans un souci de partage et de démultiplication des expériences — qu'en contact direct avec les enfants, les adolescents et les jeunes.

> La résidence-mission ne vise pas à répondre à des demandes individuelles de partenariat (provenant, par exemple, d'un seul enseignant, animateur ou éducateur) en vue d'une action limitée à une seule classe ou à un groupe très restreint.

PARTENAIRES LOCAUX ET POINTS D'APPUI

Dans le cadre de sa mission, l'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer sur les partenaires investis dans le projet.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, coordinateur de la démarche, constitue un lieu de ressources patrimoniales et pédagogiques. Il pourra apporter son appui au travers de différentes missions : agriculture durable, patrimoine naturel, paysage, aménagement du territoire, Hem, participation et écocitoyenneté...

Ses partenaires :

L'Agence d'urbanisme et le Pays d'art et d'histoire de St Omer...

Les Communautés de commune et d'agglomération concernées

Les Offices de Tourisme (Desvres-Samer, Lumbres...)

Les réseaux de médiathèques, l'Office de la culture de Desvres...

Les trois syndicats de bassins (Symvahem, SmageAa, Symsageb).

Outre les habitants, plusieurs établissements, équipements culturels et acteurs-ressources implantés dans le périmètre défini sont susceptibles d'être impliqués dans l'action, en tant que lieux potentiels de diffusion et de rencontre, ou comme appuis locaux à la construction des gestes artistiques : les réseaux de médiathèques, les musées, les offices de tourisme, les partenaires touristiques et culturels, le comité d'histoire du Haut Pays, les associations sportives, les randonneurs...

Parmi ces acteurs, les artistes rencontreront des équipes d'enseignants et de professionnels de l'éducation, du temps scolaire comme du hors temps scolaire, afin de toucher les enfants et les jeunes.

L'ensemble des communes qui composent le périmètre

Les associations locales dont :

La Boutique Singulière à Lumbres (Espace de Vie Sociale, lieu d'épanouissement, une bulle de culture)

L'association du château d'Acquembronne (mise en valeur du patrimoine naturel et historique exceptionnel, organisation d'animations et de manifestations accueille de projets artistiques)

La Ligue de protection des oiseaux Haut de France (protection et sensibilisation), le Groupe Ornithologique et Naturaliste, la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF),...

Plus globalement les associations de protection de la nature, de randonneurs, ou de chasseurs

Les gestionnaires de sites naturels :

Le Conservatoire des espaces naturels Hauts de France

Eden 62

.../...

ACTIONS EN RESONNANCE AVEC LA RESIDENCE MISSION

La résidence mission s'intègre dans un projet plus global d'accompagnement du territoire.

- Depuis le début des années 2000, il existe le plan d'action coteaux calcaires visant à réunir tous les acteurs concernés par la préservation des pelouses calcicoles : Naturalistes, chambre d'agriculture, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités
- Plusieurs actions de valorisation du patrimoine historique et culturel du pâturage itinérant ont pu être menées.
- Le Parc naturel appuie les communes dans la gestion de leurs terrains en faveur de la biodiversité, et anime des contrats Natura 2000 auprès des propriétaires privés.
- Les Trophées « Josse Heumez » s'adressent aux classes de cycle 2 des communes désignées Réserve de biosphère. Ils ont pour objectif de mettre en lumière la biodiversité du territoire ainsi que les actions menées en faveur de sa préservation. Le final des classes lauréates aura lieu au pied des coteaux de Wavrans sur l'Aa le 17 juin 2027 moment idéal pour proposer des réalisations aux scolaires.

Potentiellement l'artiste ou le collectif pourra aussi s'appuyer sur ces dynamiques pour aller à la rencontre des habitants et accompagner le territoire dans son adaptation.

2. MISE EN ŒUVRE DE LA RESIDENCE

• Méthodologie et planning prévisionnel

En février 2027, une première phase de deux semaines d'immersion permettra un premier contact avec le territoire, la rencontre des partenaires et celle d'un maximum d'acteurs locaux.

Cette période sera rythmée de premières rencontres organisées avec les différentes équipes de professionnels et d'associations, en lien avec les habitants ainsi qu'avec des acteurs de l'éducation, du temps périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, personnels des collectivités, responsables d'associations, agriculteurs, etc. Tous invités à découvrir et à appréhender la recherche et la démarche artistique menées par les artistes.

Ces rencontres pourront prendre des formes très variées. Elles pourront même, dès cette phase, servir de prétexte à une première expérimentation ou à une proposition artistique de la part de l'artiste ou du collectif.

Les équipes rencontrées seront également invitées, lors de ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte professionnel et leur quotidien. Elles évoqueront aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre des artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher ou de questionner les habitants, notamment le jeune public.

Puis viendra une phase de trois mois et demi, à fixer de la mi-mars à la mi-juillet, au cours de laquelle l'artiste ou le collectif d'artistes, ainsi que l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés, se retrouveront afin de construire des formes d'action certes légères et, a priori, éphémères, mais délibérément artistiques, à mener en direction des habitants.

Ancrés dans la thématique de la mise en valeur de la biodiversité du territoire, fortement imprégnés de la démarche artistique propre aux artistes-résidents et destinés à en favoriser la familiarisation et la mise en proximité, les gestes artistiques se veulent simples et accessibles. Ils pourront, selon les cas, être :

- participatifs (impliquant les habitants — adultes, jeunes et enfants) ;
- spectaculaires ou modestes ;
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés et préparés à vue.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques pourront naturellement, au regard de l'objet de la résidence, s'envisager dans les espaces publics ainsi que dans tout autre lieu jugé approprié par les artistes-résidents et les équipes professionnelles coréalisatrices.

Ces gestes artistiques pourront également enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous privilégiés, permettant de donner une plus grande lisibilité à la résidence-mission, notamment à l'occasion d'événements majeurs portés par les différents partenaires.

• Pilotage et accompagnement

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est l'opérateur de la résidence-mission. Il s'adjoit pour cela l'appui technique de ses différents partenaires.

Le Syndicat mixte assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes-résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la mise en œuvre d'une dynamique de médiation patrimoniale, fortement engagée, mobilisant artistes et professionnels de divers horizons ;
- avec l'aide des médiateurs sociaux et des conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, l'accompagnement des habitants et des équipes enseignantes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidatures ;
- la mise en relation des acteurs sociaux et des enseignants avec les artistes retenus, en

amont de la résidence-mission, afin de favoriser leur connaissance mutuelle et leur sensibilisation au projet.

Les intercommunalités constituent également des relais de proximité du projet. Elles peuvent apporter un soutien en matière de mobilisation des acteurs, de communication, d'appui administratif et logistique.

Une information similaire est relayée par les communes et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs et de l'action éducative (temps périscolaire et hors temps scolaire) susceptibles d'être concernés par le programme de la résidence-mission.

En articulation avec la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler le territoire et ses potentialités auprès des habitants.

• Communication autour de la résidence-mission

Afin que nul habitant du périmètre concerné ne puisse ignorer la présence de l'artiste ou du collectif d'artistes en résidence, ainsi que leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre pleinement visible auprès de la population.

Seront mobilisés les différents canaux et supports de communication traditionnels, mais il pourra être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résidents.

Une information générale, à destination de l'ensemble des habitants du territoire concerné, sera mise en place par le Parc naturel régional et ses partenaires.

3. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE

Le projet s'étendra de janvier à juillet 2027.

Une première phase de rencontres et d'immersion, d'une durée de deux semaines, sera organisée en février 2027.

La résidence se déroulera ensuite sur une période de trois mois et demi, à fixer entre mi-mars et mi-juillet 2027.

4. CONDITIONS FINANCIERES

Pour la résidence-mission, les moyens ne pourront excéder un montant maximum de 24 000 euros pour l'ensemble de la ou des artistes et pour l'intégralité de la période de résidence.

Ce montant correspond au coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises, ainsi que, le cas échéant, les droits d'auteur). Il couvre les temps de présence exclusive des artistes, leurs interventions auprès des différents publics, leurs déplacements (les artistes-résidents doivent disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour leurs trajets sur le périmètre de la résidence), ainsi que la co-élaboration et la restitution des gestes artistiques.

Le budget est calculé sur la base d'une prestation de quatre mois de travail en équivalent temps plein (ETP), répartie en deux temps : la phase d'immersion, les trois mois de résidence.

Le Parc naturel régional prendra en charge la gestion financière de cette prestation. Les modalités financières seront fixées par une convention entre l'artiste ou le collectif d'artistes et le Parc naturel régional.

Le Parc organisera et assurera la prise en charge de l'hébergement des artistes en résidence, ainsi que l'achat de petits matériels et de fournitures nécessaires à la réalisation des gestes artistiques, dans la limite des moyens disponibles. Les artistes-résidents disposeront sur leur(s) lieu(x) d'hébergement de quoi préparer leurs repas.

Les EPCI seront invités à valoriser les gestes artistiques dans le cadre de leur programmation événementielle. Les partenaires (EPCI, écoles, associations, etc.) pourront également contribuer au projet par l'achat de petits matériels et de fournitures nécessaires à la réalisation des gestes artistiques, dans la mesure de leurs moyens.

5. CADRE JURIDIQUE

Un contrat précisant les engagements réciproques de l'artiste ou du collectif d'artistes et du Parc naturel régional sera signé avant le début de la résidence. Le cas échéant, une convention de partenariat, définissant les engagements des autres partenaires, pourra y être annexée.

6. PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

1) Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).

2) Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel.

3) Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission *.
- un curriculum vitae.

- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions/œuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques*.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

* Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, en revanche évoquer certaines des pistes que l'artiste ou le collectif d'artistes candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard **le 31 octobre 2026** par envoi électronique avec comme sujet : « Les dessous des coteaux » suivi du nom de l'artiste ou du collectif d'artistes candidat à l'adresse suivante : cmorelle@parc-opale.fr

Dans le cas où l'artiste, ou le collectif, souhaite enrichir cet envoi d'une édition, il le précise dans l'envoi électronique et adresse ses pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Maison du Parc 36 rue Maréchal Joffre 62500 St Martin Lez Tatinghem -
A l'attention de Christophe Morelle

L'artiste, ou le collectif, précise également s'il souhaite que ses supports et documents lui soient retournés. Le Parc naturel régional sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste ou du collectif dans le courant du mois de novembre 2026.

Pour en savoir plus sur le PNR, les partenaires, le périmètre de la résidence-mission et le projet : <http://www.parc-opale.fr>;

CONTACT :

Christophe MORELLE responsable de la mission participation et écocitoyenneté
Chargé de l'animation au 03 21 11 07 30
ou cmorelle@parc-opale.fr

ANNEXE

Liste des communes ciblées pertinentes pour des interventions artistiques

Acquin-Westbecourt	Hervelinghen
Affringues	Journy
Alembon	Landrethun-le-Nord
Alquines	Leubringhen
Audembert	Licques
Audrehem	Longueville
Bonningues-lès-Ardres	Lottinghen
Bouquehault	Menneville
Boursin	Nabringhen
Clerques	Nesles
Cléty	Nielles-les-Blequin
Colembert	Quelmes
Dannes	Saint-Inglevert
Desvres	Sangatte
Elnes	Seninghem
Escalles	Tournehem-sur-la-Hem
Escoeuilles	Vieil-Moutier
Fiennes	Wavrans-sur-l'Aa
Helfaut	Wizernes
Hermelinghen	